


**TABLEAU DES GARANTIES  
RESPONSABILITE CIVILE  
ACCORDEES AUX CLUBS  
GENERALI AL 633 757**

<b>RESPONSABILITE CIVILE GENERALE</b>	
. Pour l'ensemble des dommages corporels, matériels, immatériels confondus DONT	8 000 000 € par sinistre
. Pour l'ensemble des dommages matériels et immatériels consécutifs	1 600 000 € par sinistre
. Dommages immatériels non consécutifs	800 000 € par sinistre et 1 200 000 € par année d'assurance
. Responsabilité médicale	3 000 000 € par sinistre et 10 000 000 € par année d'assurance
. Intoxications alimentaires, empoisonnements, corps étrangers dans les aliments et boissons	1 600 000 € par année d'assurance
. Pollution, atteintes à l'environnement (y compris les dommages matériels et immatériels)	400 000 € par année d'assurance
. Faute inexcusable et maladies professionnelles	1 600 000 € par année d'assurances
<b>RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON</b>	
Pour l'ensemble des dommages corporels, matériels, immatériels, confondus DONT	1 600 000 € par année d'assurance
. Dommages immatériels non consécutifs	800 000 € par année d'assurance
. Frais de retrait	200 000 € par année d'assurance
<b>DEFENSE ET RECOURS</b>	
Pour la Défense pénale et les Recours par sinistre	20 000 €
<b>FRANCHISES</b>	
. Dommages matériels applicable aux assurés qui se causent des dommages en tant que tiers entre eux	300 € par sinistre
. Dommages immatériels non consécutifs / Frais de retrait	1 500 € par sinistre
. Contentieux fédéral	15 000 € par sinistre
. Défense/Recours (intervention pour les litiges supérieurs à)	1 000 €

**CAPDET RAYNAL – SERVICE LICENCIES FFC**

7 rue Drouot – BP 60245 - 75424 PARIS CEDEX 09

Tél : 01 44 83 87 74 – fax : 01 42 46 34 69 – mail : [capdet-ffc@gfc-assurance.com](mailto:capdet-ffc@gfc-assurance.com)

Le département du sport, des loisirs et de l'événementiel d'INTER COURTAGE ASSURANCES

SAS de courtage d'assurances au capital de 5 999 780 €uros – RCS PARIS 572 008 068 – Code APE 6622Z - ORIAS n° 07 000 795